

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 13 décembre 2019

6^{ème} Commission

N° CD-2019-6-6-3

Service instructeur

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage
politiques publiques

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Résumé : Le budget primitif 2020 de la régie départementale de production d'énergie électrique s'équilibre à un total de 1 220 000 €, dont 271 500 € en section de fonctionnement et 948 500 € en section d'investissement.

Il est également proposé de modifier les durées d'amortissement des biens et de procéder au remboursement partiel anticipé de l'avance consentie par le Département lors de la création de la régie.

Sur la période septembre 2018/septembre 2019, la régie aura produit et vendu :

- 1,9 millions de kilowatts d'énergie d'origine hydraulique,
- 59 000 kilowatts d'énergie d'origine photovoltaïque.

Le budget primitif pour l'année 2020 s'élève à 1 220 000 €, dont 271 500 € en section de fonctionnement et 948 500 € en section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, les principaux points sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires est estimé à 270 000 €, en légère progression (+ 25 K€ par rapport au BP 2019), suite à l'arrivée en année pleine de la dernière turbine installée.
- La charge du personnel affecté par le Département devrait progresser de + 25 K€ par rapport au précédent budget : le parc de turbines à surveiller s'est agrandi et la campagne de diagnostic des installations photovoltaïques va se poursuivre.
- Dans la même logique, l'entretien de toutes les installations nécessitera un budget d'entretien de 14 000 €.

- Enfin, il est opportun de modifier les durées d'amortissement initialement retenues : il est proposé de les raccourcir afin d'améliorer la couverture financière des investissements liés aux opérations de remplacement des pièces d'usure. Cette modification s'appliquera à toutes les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2020. Le tableau des nouvelles durées est joint en annexe au rapport et à la délibération.

Pour la section d'investissement, les principaux points sont les suivants :

- Paiement de la première annuité de 125 K€ au titre du remboursement de l'avance de 1 500 000 € consentie, en 2015, par le Département (il s'agissait, alors, de préfinancer la construction et l'installation des turbines hydroélectriques).
- Sur avis du conseil de gestion de la régie, un remboursement partiel, par anticipation, d'un montant de 500 000 € sera également effectué, pour désendetter la structure. Ce remboursement anticipé ne modifiera pas le montant des échéances, mais raccourcira de 4 ans la durée d'amortissement de l'avance : ce dernier s'achèvera donc en 2027 au lieu de 2031.
- Il est prévu de dépenser 41,5 K€ pour entreprendre les premières maintenances lourdes des installations photovoltaïques (changements d'onduleurs, remplacement de panneaux défectueux, notamment). 20 K€ sont prévus pour la maintenance courante des installations hydroélectriques.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- d'adopter le budget de la régie départementale de production d'énergie électrique pour un montant total de 1 220 000 €, dont 271 500 € en section de fonctionnement et 948 500 € en section d'investissement,
- d'approuver la nouvelle grille des durées d'amortissement,
- d'accepter que le remboursement partiel anticipé de l'avance de 1 500 000 €, consentie par le Département en 2015, ait pour effet de réduire la durée de l'amortissement de cette dernière de 4 ans et non de diminuer le montant des échéances.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT